SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE
Laëtitia Thélot (professeur relais)

A la découverte

des cahiers de doléances de Champagnac de Belair

Ecole

(Niveau Cycle 3)

Mars 2018

Dossier pédagogique

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE LIBREMENT REPRODUIT POUR TOUT USAGE PÉDAGOGIQUE DEPOURVU DE CARACTÈRE COMMERCIAL

Nom, Prénom : ____

Programme de cycle 3 :
Thème 3 : Le temps de la Révolution et de l'Empire
De l'année 1789 à l'exécution du roi, Louis XVI, la Révolution, la Nation

Objectifs :
Confronter les élèves à un document original.
Montrer l'aspiration au changement présente dans le Royaume de France

Compétences :
Lire, décrire et critiquer un document.
Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués

L'appel du roi de France, Louis XVI.

Ouverture des Etats Généraux à Versailles, le 5 mai 1789
Helman (I-S), Ducols (A-J), Monnet (C)
1790
Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie

1. Peux-tu rappeler qui est convoqué lors des Etats Généraux ?

_ _

_ _

2. Complète la transcription qui explique les motivations de Louis XVI :

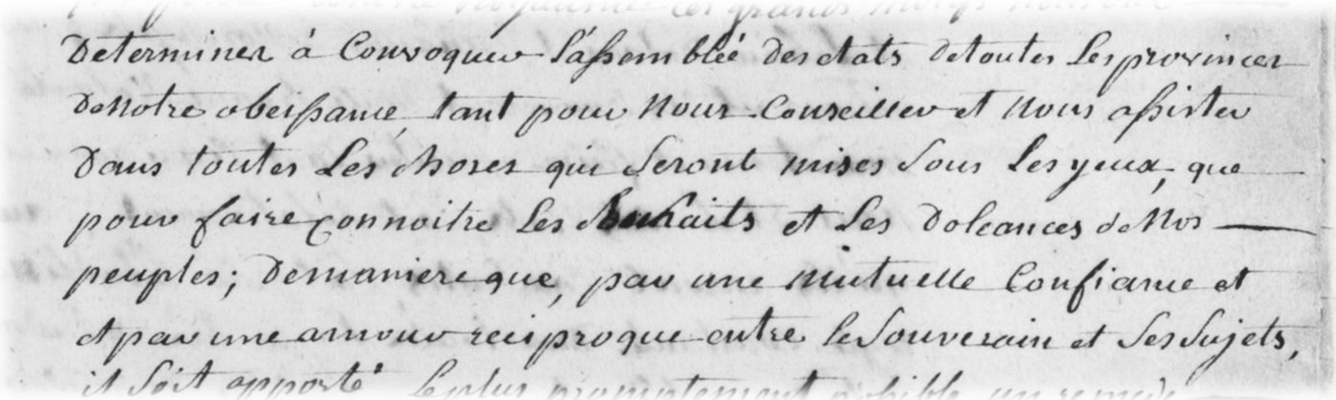
Determiner à Convoquer l'assemblée des etats de toutes les provinces
de notre obeissance tant pour Nous Conseiller et Nous assister
dans toutes les choses qui seront mises sous les yeux, que
pour faire connoitre les souhaits et les doleances de Nos
peuples; de maniere que, par une mutuelle Confiance et
et par un amour reciproque entre le Souverain et ses Sujets,

AD 24, 6 C 3

Déterminer à convoquer _
de notre obéissance, tant pour _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ et _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
dans toutes les choses qui seront mises sous les yeux que
pour _
_ _ _ _ _ ; de manière que par une _ et
et par un _,
il soit apporté le plus promptement possible un remède

Les Champagnacois ont la parole.

1ère étape : La réunion des habitants de la paroisse.

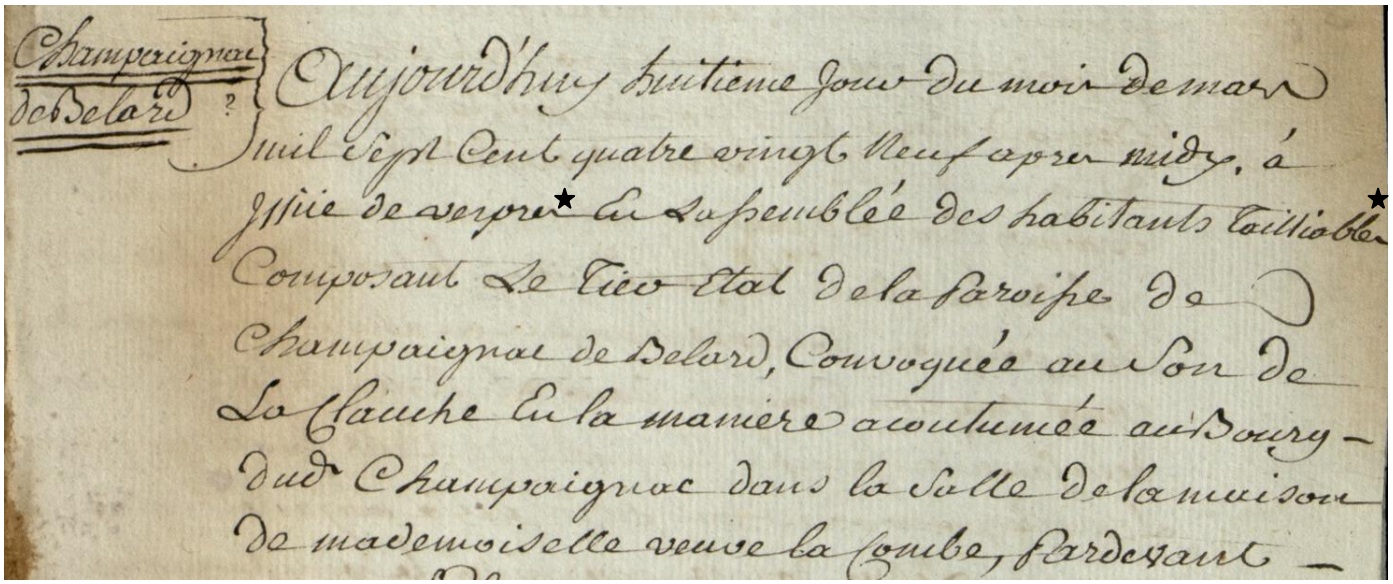

AD 24, 6 C 6

Champaignac de Belard ?

Aujourd'huy huitieme jour du mois de mars mil Sept Cent quatre vingt Neuf apres midy, à issue de vespres* en la assemblée des habitants taillables* Composant Le Tiers Etat de la paroisse de Champaignac de Belard, Convoquée au Son de La Cauche En la maniere acoutumée au Bourg dud Champaignac dans la Salle de la maison de mademoiselle veuve la Coube, pardevant

1. Lis le document et place les informations nécessaires dans le tableau :

Date	_ _
Moment de la journée	_ _
Signal de regroupement	_ _
Lieu du regroupement	_ _
Les personnes convoquées	_ _

Lequel d'entre nous a participé à l'assemblée de Champagnac de Belair ?
Entoure le bon participant.

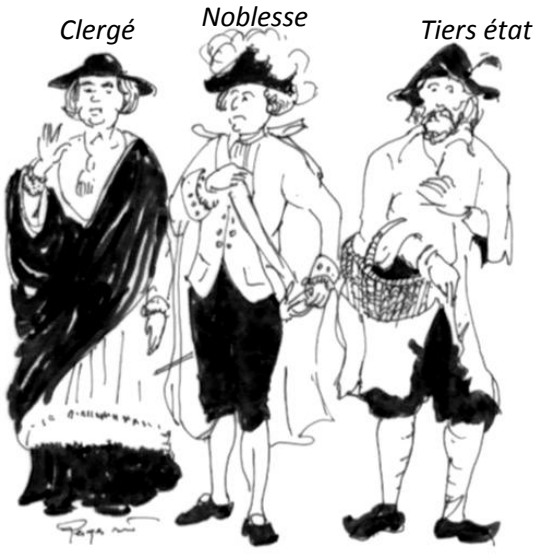

**** Vespres : office religieux qui marque la fin de l'après midi et le début de la soirée.***
**** Taillables : personnes qui payent l'impôt, la taille.***

2. Observe la liste des habitants de la paroisse de Champagnac de Belair qui ont participé la réunion.

Nombre de convoqués : _ _ _

Habitants du bourg	***Sieur Jean Menesplier*** bourgeois, ***Jean Barby*** marchand, ***Jean Petit*** procureur fiscal, ***Jean Blois dit Cardifront, Léonard Boufrarie dit Chabredont*** marchand, ***Jean Chapeyroux*** clerc, ***Jean Mauraux dit Biret*** clerc, ***Pierre Puybonnieux*** marchand, ***Pierre Terminariar dit Bifront***, ***Jacques Faucheu dit Cabilhar*** tisserand, ***Etienne Lannet*** tisserand, ***Etienne Sabot*** marchand, ***Guillaume Guinat*** tailleur
Habitants du Puyhardy	***François Reynaud*** marchand, ***Jacques Darière***
Habitants de Genebrière	***Mery Sapiche*** charpentier, ***Jean Lamaud***, ***autre Jean Lamaud dit Piarauche, Jean Menesplier***
Habitants de la Chataignade	***Jean de Mazaud***
Habitants des Valadierss	***Bernard Masel*** laboureur, ***Jean Dufaud*** laboureur, ***Jean Mesneplier dit Gironne*** laboureur,
Habitants de Chavallarias	***Etienne Marquet*** serrurier, ***Sicaire Daugeras*** laboureur, ***Pierre Menesplier dit Pelade***

Métiers dominants : _

Qui est exclu ? _

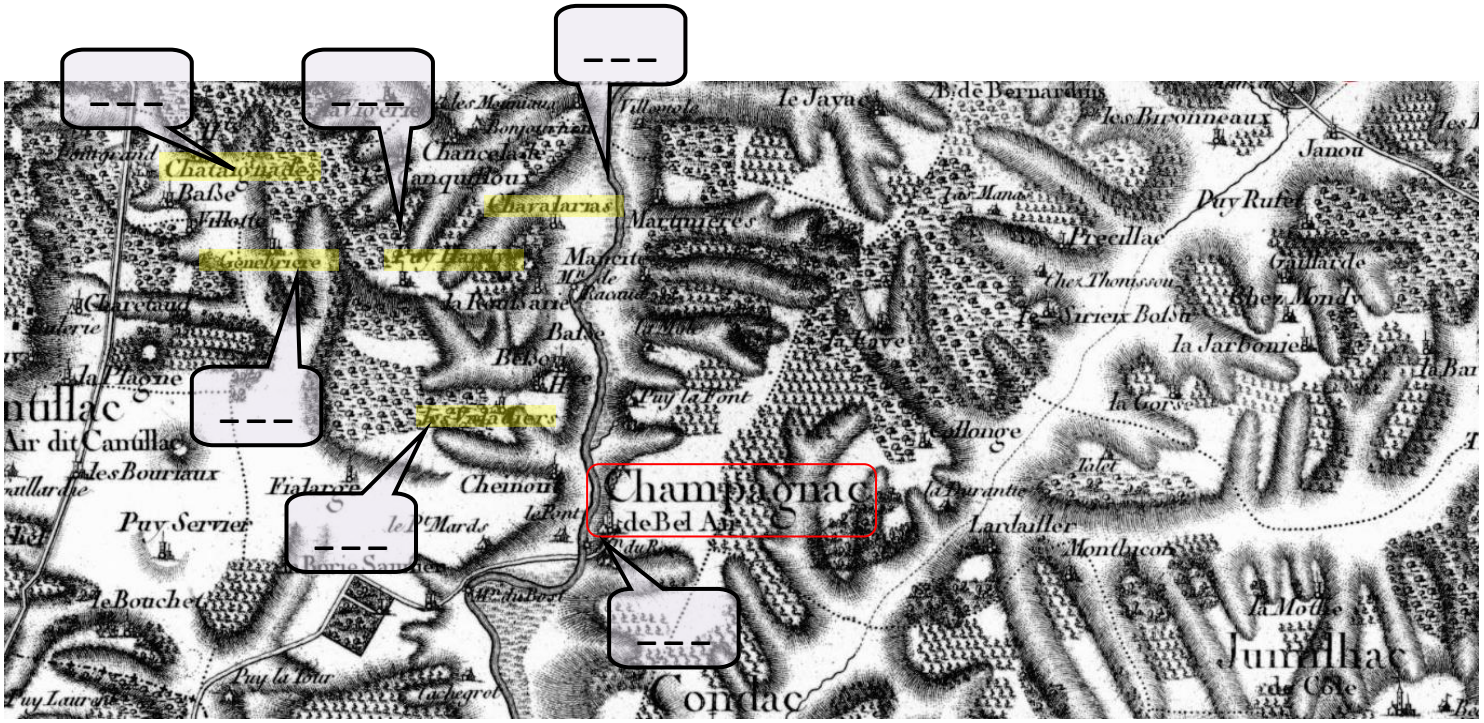

Carte dite de Belleyme, extrait de la planche XIII
AD 24 1 Fi Dordogne 13/9

2ème étape : Les missions de l'assemblée paroissiale.

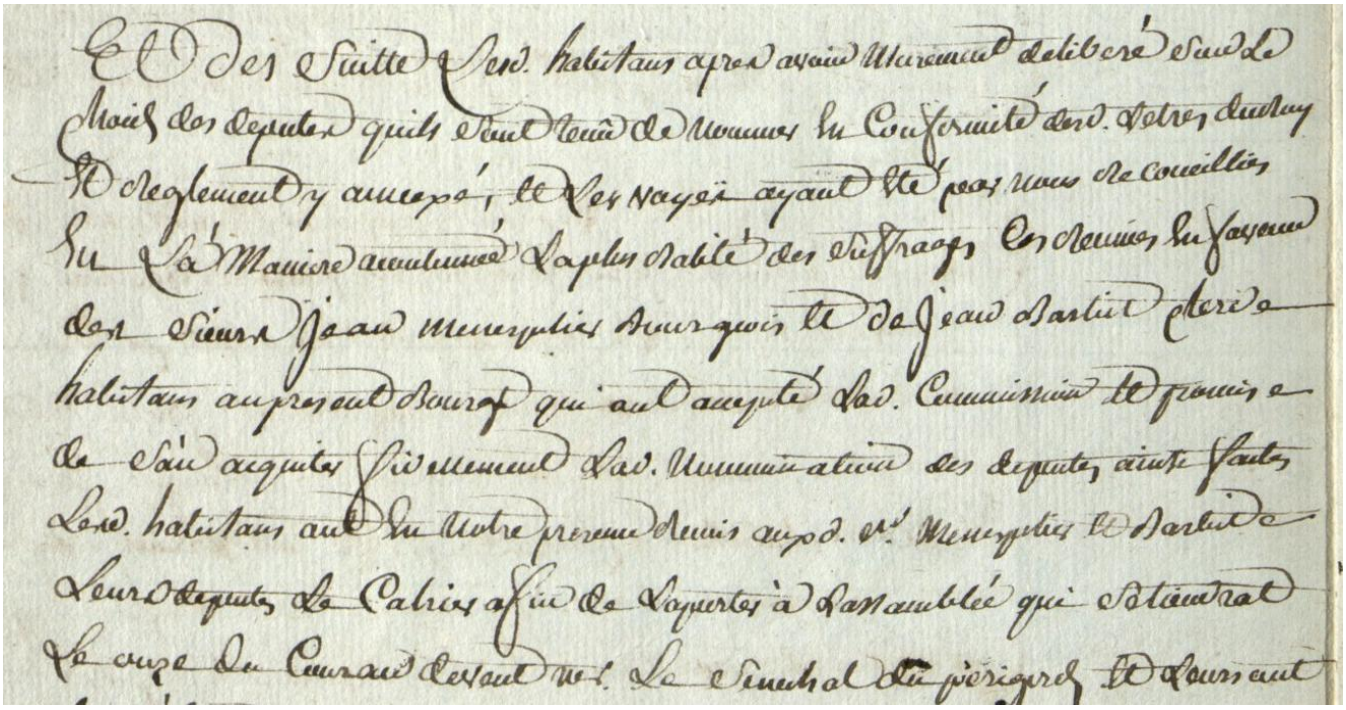

Et des suittes les dits habitans après avoir murement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du Roy et Règlements y annexe ; les voyes ayant été par nous recoueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages est réunie en faveur des Sieurs Jean Menesplier Bourgeois et de Jean Barby Clerc, habitans au présent bourg ; qui ont accepté la dite commission et promis de san acquiter fidellement. La dite nomination des députés ainsi faite les dits habitans ont en notre présence remis aux dits Sieurs Menesplier et Barby, leurs députés le Cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le onze du courant devant Mr le Sénéchal du Périgord

1. Quel est le rôle de l'assemblée paroissiale de Champagnac de Belair ?

_ _

_ _

2. Qui sont les députés choisis ? Remplis le tableau qui suit.

	Identité	**Métier**
Député n° 1	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Député n° 2	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _

3. Observez les signatures présentes en fin de procès verbal. Quelle remarque peux-tu faire ?

_ _
_ _
_ _
_ _

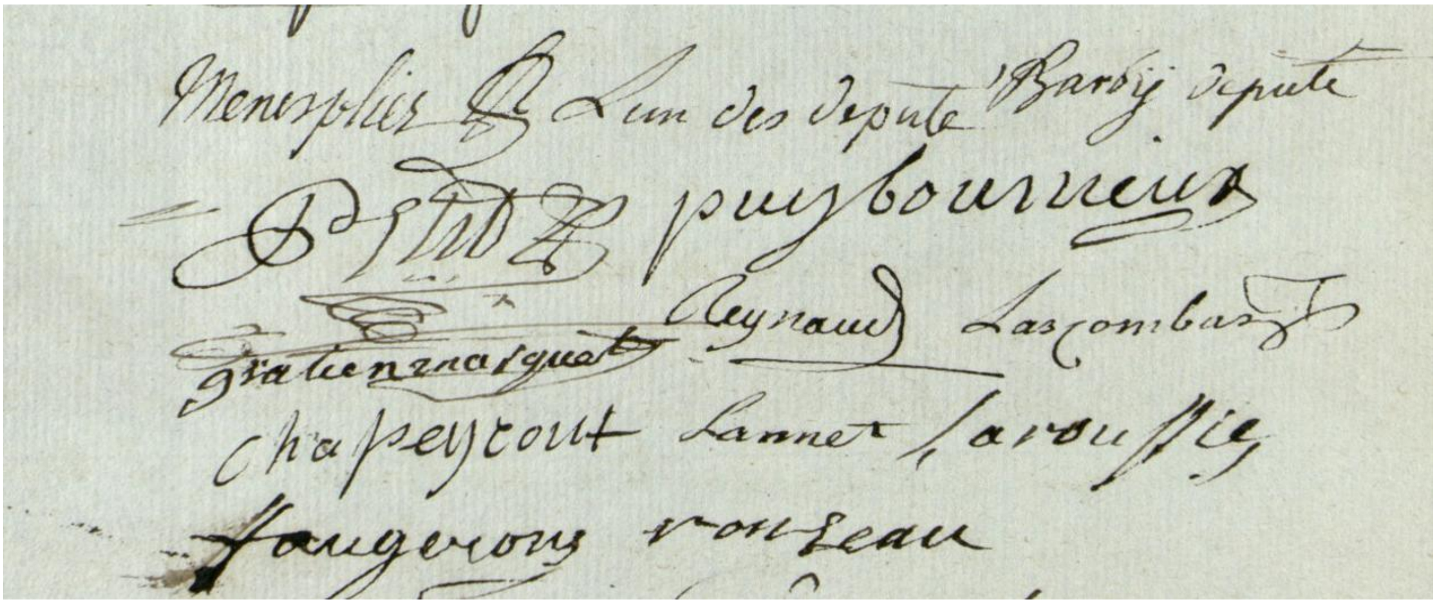

Signatures apposées au bas du procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Champagnac de Belair.
AD 24, 6 C 6

Les plaintes et doléances des Champagnacois

premier
page

Champagnac
De Belair

Cahier De Doleance, plainte
Et Remontrance Des habitants
Taillables Composants Le tier Etat
De la paroisse de Champagnac de
Belair, Senechaussée de perigueux
Composée D'Environ 160 feux

Representent Lesdits habitants

1°. Que Leur paroisse Est Située
à quatre Lieues de perigueux, à
une Lieue de Brantome, a trois
Lieues de Thiviers, à pareille distance
de Montron et de mareuil Sur un
Sol aride ingrat, partie duquel Et
le plus productif Est arosé par la
Riviere de dronne qui flote Contre la
montagne Sur laquelle Est aSis le
bourg aSez Etendu.

2°. Qu'au moindre debordement de ladite
Riviere Les fonds qui Lavoisinent

Ne Valent

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE
PÉRIGUEUX
PATRIMOINE PUBLIQUE

AD 24, 6 C 6

Sont Endommagés Considerablement
Soit par L'Effet Dudit debordement,
Soit par L'influance des Brouillards,
Soit par Les Ravines qui decoulent
des hauteurs Et qui Roulant Sur
Lesdits fonds En devastent Les fruits.

3°.. Que Les autres fonds dependants
de Ladite paroisse Sont des
Rochers Et des terres Sableuses
Devastées Et Legeres au point que
La moindre Secheresse Diminue
Beaucoup Leur production.

4°.. Que quoique Leur Bourgt Soit
assez vaste Bien placé pour être
frequenté ils Sont privés de foires
Et marchés, Ce qui ne Laisse pas
que de Leur porter un prejudice
Considerable.

5°.. Que Les Deux tiers des Biens
de Ladite paroisse Sont possedés par
des Nobles Et privilegiés Et quils

Nevarieux

Ne Sont pas moins Chargés pour
toutes impositions Royale dune Somme
de 4344lt 16s 6d Sans y Comprendre
La taille imposée a differents tems
pour La Construction Et Retablissement
des Chemins Royaux

6°.. Quils Sont Encore Surchargés
par des frais Enormes occasionnés
par des huissiers Envoyés Sur Les
paroisses tous Les mois a trois Livres
par jour, de La part des
preposés, au Recouvrement des
Deniers Royaux, qui non Contents
de Cette Retribution induisent Les
taillables à de faux frais Et
profitent de L'inexperience des
Collecteurs En Leur faisant Signer
plus de travail quils n'En font,
Ce qui tourne toujours au
desavantage des Redevables

Nevarieux

Article 9. Que les bleds qui se récoltent sur ladite paroisse sont très peu considérables [...] mais la nécessité force les propriétaires de les cedder à vil prix ; on y est dailleurs obligé par la difficulté de les faire circuler au loin, à cause des mauvais chemins et deffaut de grandes routes

Article 4. Quequoi que leur bourgt soit assez vaste bien placé pour être fréquenté ils sont privés de foires et marchés, ce qui ne caise pas que leur porter un préjudice considérable

Quelle est la situation économique de notre paroisse ? _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Article 17. Il serait bien à propos et du bien général que les procédures fussent simplifiées le plus possible, qu'il ne fut conservé que celles qui sont nécessaires pour célébrer la justice et être la sauvegarde de la liberté, de la vie, de l'honneur et des biens des citoyens.

Comment devrait fonctionner la justice? _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

L'avis de l'assemblée de Champagnac

Article 18. Il serait également bien à souhaiter que dans la prochaine tenue des Etats généraux, on votat par têtes et non par ordre.
Qu'a lavenir les Etats généraux fussent assemblés périodiquement tous les cinq ans.

Quand les Etats généraux devraient-ils être réunis?
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Article 5. Que les deux tiers des biens de ladite paroisse sont possédés par des nobles et privilégiés et qu'ils ne sont pas chargés d'impositions.

Article 11. Quil y a abus également dans la perception des impôts ecclésiastiques […] N'est pas en effet odieux quapres avoir enlevé la majeure partie et plus liquide portion de leur subsistance on les force à capituler pour des administrations, qui pour l'honneur du sacerdoce, devraient être gratuites.

paroissiale du tiers état de de Belair

Article 16. Quil serait egallement apropos de réunir en un seul, tous les différents impôts sur les terres […] qui se lèvent dans l'état actuel des choses sur les nobles, privilégiés, ecclésiastiques et roturiers dans ladite paroisse, pour être réparti ensuite autant que faire se pourra dans une égalité proportionnelle.

Article 18. De régler par une loi fixe et invariable et qui fut déclarée constitutionnelle.
Quil ne fut à l'avenir établie aucun impôt que dans l'assemblée et le consentement des Etats généraux.

61 — CHAMPAGNAC-de-BELAIR
Eglise romane

Cl. R. Lacroix

AD 24, 2 Fi 547